

Historique de l'incident contamination par du lin transgénique

Actualisé le 09/11

Date	Faits
08/09	L'Allemagne informe par un RASFF (Rapid Alert System for Food and Feed) que du lin transgénique PF967 (OGM) a été détecté dans des paquets de graines de lin en provenance d'un opérateur belge.
10/09	L'AFSCA démarre l'enquête chez 2 opérateurs.
11/09	L'enquête réalisée par l'AFSCA permet de conclure que le lin est entré en Belgique notamment par le port de Gand et provient du Canada.
12/09	L'AfscA bloque une cargaison de bateau dans le port de Gand.
14/09	L'AFSCA fait une enquête chez l'importateur, elle procède au blocage des lots et soumet des échantillons à l'analyse.
15 & 16/09	Il ressort de l'analyse de la traçabilité des lots que 9 clients belges de l'importateur sont concernés par ces lots.
16/9	L'AFSCA demande à ces 9 opérateurs de bloquer les matières premières encore en stock et de procéder à une étude de traçabilité.
17/09	Suite à un RASFF émanant des Pays-Bas impliquant un autre opérateur belge, l'AFSCA procède à la prise d'un échantillon supplémentaire.
24/09	2 résultats d'échantillons AfscA sont connus et non conformes Les produits restent bloqués.
28/09	1 résultat d'échantillon AfscA est connu et non conforme
	Echange d'informations entre l'AFSCA et le Secteur : La présence de lin OGM bloque actuellement la production des tritrateurs de lin en Belgique et d'autres entreprises du secteur alimentaire en Europe. La secteur insiste sur l'importance de rétablir l'approvisionnement à court terme.
29/09	La « Voedsel en Waren Autoriteit » (Pays-Bas) publie une analyse du risque et conclut que le risque couru suite à l'ingestion de produits contenant ce lin par des humains ou des animaux est négligeable.
30/09	L'AFSCA procède à un échange d'informations avec le Canada. Compte tenu des exigences de qualité du lin de l'UE (tolérance zéro pour la présence de ce lin transgénique), il est nécessaire de trouver une solution efficace.
01/10	Déblocage d'un lot chez l'importateur suite à 1 résultat d'échantillon AfscA conforme.
02/10	Communiqué de presse de l'AFSCA.
05/10	Au cours d'une analyse du plan de contrôle de l'AFSCA, un échantillon de farine de boulangerie a révélé la présence de l'OGM de lin FFP967. Le stock a été bloqué et la traçabilité vers l'amont effectuée.
07/10	Suite à l'analyse des données de traçabilité, deux autres cargaisons de bateaux sont confirmées comme contaminées (déc 2008 et jan 2009). Le blocage des éventuelles quantités encore stockées est demandé.
09/10	Suite à l'enquête de traçabilité sur la farine de boulangerie, il apparait que le fournisseur belge n'a plus rien en stock et que la farine a été produite en Allemagne

09/10	Une nouvelle cargaison de lin est confirmée comme contaminée.
14/10	Un lot de lin est libéré
23/10	Deux autres lots de lin sont libérés.
27/10	Deux autres cargaisons de bateau sont confirmées comme contaminées. Les quantités stockées sont bloquées.
	Chypre informe via un RASFF avoir détecté la présence de l'OGM de lin dans des produits de boulangerie originaires d'un opérateur belge
30/10	Le Luxembourg émet 2 RASFF concernant la commercialisation de graines de lin contaminées provenant de 2 opérateurs belges
10/11	L'Allemagne émet un RASFF concernant le renvoi d'un produit à un opérateur belge
11/11	L'Allemagne émet un RASFF concernant la commercialisation de graines de lin provenant d'un opérateur belge